



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19 : révision des critères d'éligibilité au fonds de solidarité

Question écrite n° 28056

Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes de nombreux artisans, commerçants, chefs d'entreprises de TPE et de la plupart des professions libérales (kinésithérapeute, ostéopathe, podologue, orthophoniste, ergothérapeute, chirurgien dentiste, psychologue, orthoptiste, etc.) concernant l'accès à l'aide de 1 500 euros du fonds de solidarité. En effet, les critères d'éligibilité pour bénéficier de cette aide englobent toutes les petites entreprises qui font moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires et qui subissent une fermeture administrative ou qui auront connu une perte de chiffre d'affaires de plus de 70 % au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019. Or le début du confinement décrété par l'État ayant été fixé après le 15 mars 2020, la plupart d'entre elles ont travaillé un demi-mois pour l'équivalent d'environ 50 % de leur chiffre d'affaire. Dès lors, la plupart des prétendants à cette aide se retrouvent exclus du dispositif et pour pouvoir y accéder, demandent une révision à la baisse du pourcentage du chiffre d'affaires réalisé. Si l'on en croit les dernières annonces de l'exécutif, cette demande semble avoir été entendue pour le mois d'avril 2020 mais pas pour le mois de mars 2020. Par conséquent, il lui demande que le Gouvernement revoie les critères d'éligibilité de cette aide afin de les ramener à 50 % du chiffre d'affaires dès le mois de mars 2020 afin d'aller jusqu'au bout de l'objectif affiché, à savoir réduire l'impact financier de ce confinement sur les professions libérales et les petites entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dufrègne](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28056

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2549

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)